

Toute entreprise française a des obligations légales en matière de déontologie pour assurer la protection, tant de ses employés et clients que de l'environnement. Ces obligations concernent en particulier :

1. La lutte contre la corruption,
2. La protection des données personnelles,
3. La responsabilité sociale et environnementale.

Consciente des conséquences potentielles, tant sur le plan financier que sur celui de sa réputation, que pourrait entraîner tout manquement en matière de déontologie, la société « Les Rencontres Santé de Nice » a mis en place, le présent code pour en garantir le respect.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La société « Les Rencontres Santé de Nice » a conçu le présent code entre elle et ses collaborateurs, ainsi qu'avec ses partenaires institutionnels, financiers et médias et clients, et les membres du Conseil d'Orientation Stratégique, afin de renforcer la confiance dans ses activités et prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, alors même qu'elle n'est pas tenue de le faire, aux termes des Lois Sapin II et Grenelle.

Ce contrat se veut un cadre éthique de référence, indépendamment du fait que le président de la centrale du groupement d'achats HELPÉVIA est également le président de la société « Les Rencontres Santé de Nice ».

La société « Les Rencontres Santé de Nice » pour se conformer aux législations en vigueur, met en place les obligations internes suivantes pour garantir le respect de la déontologie au sein de son organisation :

1. Obligations en matière de lutte contre la corruption :

La corruption est un fléau qui nuit gravement à l'économie et aux relations sociales. La société « Les Rencontres Santé de Nice » s'engage en conséquence à prévenir les comportements à proscrire en matière de corruption de la part de tous ses collaborateurs, prestataires et toutes ses parties prenantes.

Ces derniers devront en particulier signaler tout éventuel fait ou tentative de corruption, active ou passive, et saisir la direction de tous risques de corruption émanant de partenaires commerciaux.

Les collaborateurs se verront proposer par la direction des formations régulières pour les sensibiliser aux risques liés à la corruption.

2. Obligations en matière de protection des données personnelles :

La société « Les Rencontres Santé de Nice » s'engage à respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, qui encadre le traitement des données personnelles. L'identification et la gestion des risques liés à la protection de ces données fait l'objet de formations et sensibilisation des collaborateurs afin de veiller en particulier à la confidentialité claire et transparente des traitements de données concernant tant les participants que les fournisseurs ou sponsors des Rencontres Santé de Nice.

3. Obligations légales en matière de responsabilité sociale et environnementale :

Sans que la société « Les Rencontres Santé de Nice » soit formellement assujettie au devoir de vigilance défini par la loi Grenelle depuis 2017, elle s'engage à prévenir les éventuels risques sociaux et environnementaux liés à son activité, en particulier concernant la dématérialisation des différents supports informationnels ou techniques nécessaires à son activité.

Suivi et contrôlé régulièrement par la direction de l'entreprise ces risques font l'objet d'actions de prévention et de correction.

Eric Tabouelle
Président de la SAS
« Rencontres Santé de Nice »